

Depuis le 1er janvier 2020, l'AFB et l'ONCFS forment l'Office Français de la Biodiversité



OFB
**OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ**

Depuis le 1er janvier, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sont regroupés au sein du nouvel **Office français de la biodiversité**, une nouvelle force pour relever le défi de la protection et de la restauration de la biodiversité de l'hexagone et des Outre-mer.

Liens utiles

[Consultez désormais les actualités sur : www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)